

3.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317237-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 25 mai 2023

Publié le 26 mai 2023

**Suite à la convocation en date du 28 avril 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion à Lille le 15 MAI 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Michel LEFEBVRE, Régis CAUCHE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Sylvie CLERC, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Frédéric BRICOUT, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Yannick CAREMELLE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Patrick VALOIS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Marie CIETERS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Barbara BAILLEUL, Josyane BRIDOUX, Christine DECODTS, Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT, Marie SANDRA.

**OBJET** : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

Vu le rapport DSC/2023/140

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la vie culturelle, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 487 350 € aux structures reprises dans les tableaux, ci-joints en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, la subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « le Courtil des Simples », pour son programme repris dans la fiche ci-jointe en annexe 2, au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, au titre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), la subvention d'un montant de 4 205,25 € à la commune de Steene, pour son projet de restauration, présenté en annexe 3 ci-jointe ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 76 500 € aux structures reprises dans le tableau et la fiche ci-joints en annexe 4, au titre de l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention entre le Département du Nord et l'association Mots et Merveilles, dans les termes du projet ci-joint en annexe 5 ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2023.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 43.

Madame ARLABOSSE est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) Nord/Pas-de-Calais, ainsi que de l'Association des Conservateurs des Musées des Hauts-de-France (ACMHDF).

Madame SEELS est Conseillère municipale de Faches-Thumesnil.

En raison de ces fonctions, elles ne peuvent ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptées dans le quorum. Elles n'assistent pas à cette partie de la réunion.

54 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

## **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**Proposition de subventions aux associations dont le montant de la subvention  
est inférieur à 15 000 € (71 dossiers)**

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2022 voté	Montant 2023 sollicité	Montant proposé CP 15 mai 2023
AV	AULNOYE-AYMERIES	association Canal FM	4 000 €	4 000 €	3 000 €
AV	FERON	association Compagnie La Baraque Liberté	3 000 €	10 000 €	5 000 €
AV	FERRIERE-LA-PETITE	association Compagnie 2L	6 500 €	10 000 €	6 500 €
AV	LE QUESNOY	association GRAF /Compagnie Chamane	5 000 €	7 500 €	5 000 €
AV	MAUBEUGE	association Bougez Rock	13 000 €	13 000 €	13 000 €
AV	MAUBEUGE	association Cité des Géométries	10 000 €	11 500 €	10 000 €
AV	MAUBEUGE	association Harpe en Avesnois	5 000 €	10 000 €	5 000 €
AV	MAUBEUGE	association Idem+Arts	11 000 €	13 000 €	11 000 €
AV	MAUBEUGE	association Secteur 7	7 000 €	15 000 €	7 000 €
CA	BETHENCOURT	association Modulo Atelier	4 500 €	8 000 €	4 500 €
CA	CAMBRAI	association Cambrai Concerts / BetizFest	4 000 €	8 000 €	4 000 €
DK	BAILLEUL	Société Philanthropique de BAILLEUL		10 000 €	10 000 €
DK	BAVINCHOVE	Centre International Albert Roussel	5 700 €	16 000 €	5 700 €
DK	DUNKERQUE	association Fructôse	6 000 €	6 000 €	6 000 €
DK	DUNKERQUE	association La Plateforme	5 000 €	5 000 €	5 000 €
DK	DUNKERQUE	association Terre Neuve (Studio 43)	3 000 €	3 000 €	3 000 €
DK	DUNKERQUE	association Université du Littoral Côte d'Opale	4 000 €	4 000 €	4 000 €
DK	DUNKERQUE	Fonds régional d'art contemporain - Grand Large - Hauts de France	10 000 €	15 000 €	10 000 €
DK	DUNKERQUE	association Jazz Club Dunkerque	14 000 €	15 000 €	14 000 €
DK	ESQUELBEQC	association du Château d'Esquelbecq	5 000 €	9 000 €	5 000 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre culturel André Malraux	9 500 €	15 000 €	9 500 €
DK	HAZEBROUCK	association Centre Socio-Educatif d'Hazebrouck (Ville ouverte)	10 500 €	15 000 €	10 500 €
DK	KILLEM	La Galerie d'Art Mobile	2 000 €	13 000 €	2 000 €
DK	STEENVOORDE	association L'Épopée - Espace populaire et exigeant d'aventures humaines et artistiques	3 000 €	3 500 €	3 000 €
DO	DOUAI	association Compagnie La Boka / Teatro La Boka	3 000 €	3 000 €	3 000 €
DO	GOEULZIN	association APEPAC		10 000 €	5 000 €
DO	RAIMBEAUCOURT	association Fédération Nord-Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France	7 000 €	7 000 €	7 000 €
DO	SIN-LE-NOBLE	association MJC Maison des Arts de Sin-le-Noble	4 300 €	4 300 €	4 300 €
DO	FAUMONT	association Compagnie Allotrope	3 000 €	5 000 €	4 000 €
LI	BEAUVAIS	association Haute Fidélité	3 000 €	10 000 €	3 000 €
LI	BETHUNE/VILLENEUVE D'ASCQ	association compagnie Théâtre du Prisme	7 000 €	10 000 €	7 000 €
LI	BONDUES	association Dick Laurent	4 000 €	4 500 €	4 000 €
LI	FÂCHES-THUMESNIL	Ville de Fâches-Thumesnil	7 000 €	9 000 €	7 000 €
LI	FERICY	association Les Concerts de Poche	9 000 €	10 000 €	9 000 €
LI	HELLEMMES-LILLE	association Compagnie de l'Interlock	6 000 €	7 000 €	6 000 €
LI	HELLEMMES-LILLE	association Compagnie Les Blouses Bleues	6 000 €	10 000 €	6 000 €
LI	LA MADELEINE	association Berkem Label "Reso Asso Métro"	3 000 €	3 000 €	3 000 €
LI	LA MADELEINE	association Les 12 Etoiles	7 000 €	10 000 €	7 000 €
LI	LILLE	association Artconnexion	3 000 €	5 000 €	3 000 €
LI	LILLE	association Attacafa	7 000 €	7 000 €	7 000 €
LI	LILLE	association Compagnie Art-Track	3 000 €	5 000 €	4 000 €
LI	LILLE	association Compagnie du Tire-Laine	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LI	LILLE	association Compagnie Joker	7 600 €	7 600 €	7 600 €
LI	LILLE	association Dynamo	12 000 €	17 000 €	13 000 €
LI	LILLE	association Flonflons	4 000 €	10 000 €	4 000 €

LI	LILLE	association La Sécu	2 000 €	3 000 €	2 000 €
LI	LILLE	association Latitudes Contemporaines	6 000 €	11 000 €	6 000 €
LI	LILLE	association Les Nouveaux Ballets du Nord-Pas-de-Calais	3 000 €	10 000 €	3 000 €
LI	LILLE	association L'Inventaire	12 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	LILLE	association Pour une Saison Vidéo	4 750 €	6 250 €	4 750 €
LI	LILLE	association Théâtre Populaire du Nord - Théâtre Massenet	6 500 €	6 500 €	6 500 €
LI	LILLE	Compagnie Ratibus	2 000 €	6 000 €	2 000 €
LI	LOMME	association Et vous trouvez ça drôle!!! Centre régional des arts du Cirque	13 000 €	15 000 €	13 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	association Clef de Soleil	5 000 €	10 000 €	5 000 €
LI	MARCQ-EN-BAROEUL	Danse Création	7 500 €	7 500 €	7 500 €
LI	MONS-EN-BAROEUL	association Compagnie Théâtre K	6 000 €	7 000 €	6 000 €
LI	MONS-EN-BAROEUL	association Heure Exquise	12 000 €	12 000 €	12 000 €
LI	PHALEMPIN	association Rencontres Audiovisuelles	6 000 €	8 000 €	6 000 €
LI	ROUBAIX	association Bureau d'Art et de Recherche	3 500 €	6 000 €	3 500 €
LI	ROUBAIX	association Dans la rue la Danse	13 000 €	15 375 €	13 000 €
LI	ROUBAIX	association des Conservateurs des Musées des Hauts de France	5 000 €	8 000 €	5 000 €
LI	ROUBAIX	association Détournoyment	5 000 €	15 000 €	5 000 €
LI	VILLENEUVE D'ASCQ	association Radio Campus	4 000 €	10 000 €	4 000 €
LI	WASQUEHAL	association Collectif Jeune Public Hauts-de-France	5 000 €	5 000 €	5 000 €
VA	HERGNIES	association Club Léo Lagrange d'Hergnies	5 000 €	7 000 €	6 000 €
VA	MORTAGNE-DU-NORD	association (TA) Tous Azimuts	6 000 €	8 000 €	6 000 €
VA	SAINT-SAULVE	association MJC Saint-Saulve	5 000 €	10 000 €	5 000 €
VA	VALENCIENNES	association Compagnie Zapoï - Arts vivants//arts numériques	11 500 €	11 500 €	11 500 €
VA	VALENCIENNES	association Art Zoyd 3	13 000 €	13 000 €	13 000 €
VA	VALENCIENNES	association Compagnie NIYA	5 000 €	6 500 €	6 000 €
HD	DOURGES	Association Polonia	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL 1</b>			<b>443 350 €</b>	<b>643 525 €</b>	<b>464 350 €</b>

**Premier versement pour les associations dont le montant de la subvention  
est égal ou supérieur à 15 000 € (2 dossiers)**

Arrdt	Commune du siège social	Nom du porteur	Montant 2022 voté	Montant 2023 sollicité	Montant proposé au titre du 1er versement
LI	La Madeleine	URACEN	26 000 €	26 000 €	13 000 €
DK	Ste Marie Cappel	SMITLAP	pas de demande	25 000 €	10 000 €
<b>TOTAL 2</b>			<b>26 000 €</b>	<b>51 000 €</b>	<b>23 000 €</b>

# DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de l'archéologie et du patrimoine



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	<b>Association Le Courtil des Simples</b>	<b>Arrondissement</b>	Dunkerque
<b>«Fonction_Représentant_légal»</b>	Président : Jean SIGUOIRT	<b>Commune</b>	Zuydcoote
<b>Classification</b>	Association loi 1901	<b>Discipline</b>	Recherche/Diffusion
<b>Activité générale</b>	<p>L'association « le Courtil des Simples » est engagée pour la valorisation du patrimoine botanique régional et de la biodiversité et pour la valorisation du patrimoine archéologique et historique : médiation environnementale, écologique, culturelle et archéologique ; initiation aux usages alimentaires, médicinaux, agricoles des plantes médicinales et aromatiques, sauvages et cultivées ; recherches et expérimentations historiques et archéologiques sur l'usage des plantes médicinales et aromatiques ; recherche sur l'histoire et l'archéologie de l'alimentation et de la diététique ; valorisation et sauvegarde du patrimoine ethnobotanique des régions Nord et Picardie ; diffusion des notions d'écologie et de préservation de l'environnement ; transmission et médiation des savoirs anciens, du patrimoine et de l'archéologie de la région, en particulier de la Flandre maritime et son arrière-pays.</p> <p>Dans ce cadre, l'association organise des ateliers, des stages et animations de sensibilisation, pour un public varié. Tous les 2 ans, un festival de l'archéologie à visée pédagogique est organisé. L'association est également le support administratif et technique de prospections archéologiques, menées par Amélie Corsiez et une équipe de bénévoles en collaboration avec l'université de Lille et la Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie.</p>		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Depuis 2021, un programme de prospections archéologiques pédestres est en cours dans la plaine maritime flamande afin d'évaluer la densité de l'occupation liée à l'artisanat saunier à l'époque antique. Le travail, mené en collaboration avec l'université de Lille et le Département du Pas-de-Calais, dans le cadre d'un projet de recherche sur l'exploitation du sel depuis l'antiquité, a reçu un financement de la DRAC des Hauts-de-France en 2022.

Ces travaux ont permis la découverte d'un complexe saunier antique à Pitgam et ont révélé une importante occupation antique le long d'un ancien chenal de marée entre les communes de Steene et Pitgam. En 2023, les recherches se poursuivront vers Looberghe et Bergues/Hoymille. La fabrication du sel sur les côtes des Ménapiens se révèle plus intensive que ce que les fouilles laissées entrevoir jusqu'à présent et nécessite d'être caractérisée à plus large échelle.

Cet or blanc semble être une ressource importante pour les habitants du littoral à l'époque antique. La subvention permettrait de couvrir les frais de déplacement des deux professionnelles, une partie du budget alimentation des bénévoles le midi, le matériel lié à la prospection, au stockage et à l'étude du matériel, ainsi qu'une participation à l'analyse du mobilier et à la rédaction du rapport. Les découvertes sont communiquées sous forme de conférence dans les communes impliquées ainsi qu'à la Société dunkerquoise d'histoire et d'archéologie. Au terme des différentes campagnes, une publication est envisagée.

## BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
<u>Prospection</u>			
Achat prestation de service	3 000 €	<b>Département du Nord</b>	2 000 €
Alimentation	300 €	Participation association Le Courtil des	200 €
Matériel	300 €	Simplex	
Impression	200 €	DRAC Hauts-de-France	2 500 €
Documentation	100 €		
Déplacements, missions, réception	800 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 7000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 700 €</b>

**MONTANT PROPOSE : 2 000 €**

**COMMISSION PERMANENTE DU 15 MAI 2023  
MONUMENTS HISTORIQUES - OBJETS MOBILIERS**

Arrondissement	Maitrise d'ouvrage	Monument/objet mobilier	Montant d'opération (HT)	Taux applicable	Montant de la subvention (HT)
Dunkerque	Commune de Steene	Restauration du tableau "La Nativité" 	12 015,00	35,0%	4 205,25
<b>Montant total</b>			<b>12 015,00</b>	<b>4 205,25 €</b>	

## Développement de la lecture publique

**Premiers versements au titre de l'année 2023 pour les associations  
dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 15 000 €**

ARRONDISSEMENT	ASSOCIATIONS	PROJET CULTUREL	2022	%	Montant proposé au titre du 1er versement 2023
HORS DEPARTEMENT	FOYERS RURAUX NORD ET PAS DE CALAIS ruralivres	Fonctionnement de l'association	20 000 €	50%	10 000 €
LILLE	LA CLE	Fonctionnement de l'association	15 000 €	50%	7 500 €
LILLE	ADNSEA Lis avec moi	Fonctionnement de l'association	32 000 €	50%	16 000 €
AVESNES	MOTS ET MERVEILLES	Fonctionnement de l'association	76 000 €	50%	38 000 €
			<b>TOTAL</b>		<b>71 500 €</b>

**Subvention au titre de l'année 2023 pour les associations dont le montant  
de la subvention est inférieur à 15 000 €**

ARRONDISSEMENT	ASSOCIATIONS	PROJET CULTUREL	2022	Montant proposé pour 2023
LILLE	COMMUNE DE BONDUES	24ème Salon du Livre de Bondues	/	5 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>

# DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Au titre de la lecture publique



## PRESENTATION DE LA STRUCTURE

<b>Nom</b>	Ville de BONDUES	<b>Arrondissement</b>	Lille
<b>Représentant.e légal.e</b>	Pierre Zimmermann 1 <sup>er</sup> adjoint à la Culture	<b>Commune</b>	Bondues
<b>Activité générale</b>	Commune		

## ACTIONS PREVISIONNELLES 2023 S'INSCRIVANT DANS LES AXES PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

### 24ème Salon du Livre 2023

- Forum de discussion avec des auteurs, lieu d'échanges animé par des journalistes spécialisés en littérature,
- Séances de dédicaces,
- Espace d'animations avec des rencontres littéraires, apéritif et café littéraire,
- Ateliers d'écriture,
- Animation à destination du jeune public : Rallye des livres,
- Visite du salon pour les scolaires,
- Organisation d'un dîner littéraire avec les auteurs invités le samedi soir

### En amont du salon

- Organisation d'un concours pour les écoles primaires et maternelles de Bondues,
- Troc'livres et BD réservé aux enfants et adolescents pour favoriser l'échange entre jeunes,
- Rencontre littéraire,
- Rencontres avec des auteurs dans les bibliothèques et les médiathèques de la métropole avec présentations d'auteurs,
- Spectacle littéraire pour les collégiens

## BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES		PRODUITS	
Auteurs	9 600 €	<b>Département du Nord</b>	5 000 €
Animation	13 600 €	Ressources propres	147 150
Restauration	11 850 €	Financeurs publics :	€
Salle	41 800 €	<i>Conseil Régional</i>	
Personnel	63 000 €	<i>MEL</i>	4 000 €
Communication	20 750 €	Mécénat	5 000 €
Divers	2 550 €		2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 150 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163 150 €</b>

**MONTANT PROPOSE : 5 000 €**



## Lecture publique

# CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DU NORD ET L'ASSOCIATION MOTS ET MERVEILLES

La délibération du 22 mai 2017 présentant les orientations de la politique culturelle départementale met la solidarité territoriale et sociale ainsi que l'innovation au cœur de son ambition. Souhaitant contribuer plus encore à un développement équilibré des territoires en matière culturelle, la politique culturelle repose son action sur trois axes stratégiques :

- 1) une culture départementale centrée sur le rôle de solidarité territoriale, en ayant une attention particulière aux territoires ruraux et aux territoires les moins dotés et structurés ;
- 2) une action orientée en faveur des publics prioritaires départementaux grâce aux actions de médiation ;
- 3) un soutien à l'innovation culturelle en faisant émerger des projets innovants et des pratiques innovantes dans l'utilisation des nouveaux outils.

La mise en œuvre des actions soutenues dans le cadre de la politique culturelle doit s'articuler avec les autres politiques départementales (aménagement du territoire, ruralité...). Ces orientations seront déclinées progressivement par des délibérations opérationnelles qui viendront préciser la mise en œuvre des actions de la politique culturelle départementale.

La présente convention s'appuie sur la continuité des dispositifs antérieurs tout en tenant compte des axes de la politique telle qu'adoptée le 22 mai 2017.

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Entre le Département du Nord, représenté par Monsieur Christian POIRET, Président du Département du Nord, autorisé par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 15 mai 2023 ;

Et l'association Mots et Merveilles représentée par sa Présidente, Madame Nathalie SAYSET ;

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1** : Le Département du Nord renouvelle au titre de l'année 2023 son partenariat avec l'association Mots et Merveilles.

**Article 2** : En relation avec les orientations définies précédemment, le partenariat porte sur l'ensemble des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme mis en œuvre par l'association. L'objectif opérationnel de cette opération est de développer des actions autour du livre et de la lecture qui se dérouleront principalement dans l'Avesnois.

**Article 3** : Pour la réalisation de ces actions, le Département du Nord accorde à l'association Mots et Merveilles une subvention correspondant à 50% de l'aide envisagée pour l'année 2023, soit 38 000 €.

Une deuxième subvention pourrait être attribuée en 2023. Son montant sera arrêté définitivement par la Commission permanente du Conseil départemental au regard du programme mis en œuvre par chaque structure, et au regard des activités entrant dans les orientations de la politique culturelle du Département. La subvention complémentaire sera attribuée après évaluations quantitative et qualitative des résultats obtenus grâce aux financements antérieurs et au vu des éléments prévisionnels d'activités et financiers pour 2023 :

1. Une évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs opérationnels précédemment fixés.
2. Une évaluation de fonctionnement : efficience, qualité de l'organisation, déroulement, qualité et coût du service, degré de satisfaction des usagers recueilli par une méthode à déterminer préalablement.
3. Evaluation du partenariat.
4. Les effets imprévus observés.
5. L'émergence éventuelle de nouveaux besoins.
6. Les conséquences observables sur l'environnement.

L'association Mots et Merveilles s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre aux services départementaux d'être partie prenante de cette évaluation.

Cette évaluation se traduira par un bilan synthétique du projet et un bilan financier

A cet effet, le Président s'engage à transmettre avant le 31 mai 2023 le compte de résultat et le bilan financier de l'année 2022 certifiés par le commissaire aux comptes et approuvés par l'Assemblée générale.

**Article 4** : Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment, sur pièce, sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'association Mots et Merveilles, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

**Article 5** : S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

**Article 6** : Le soutien du Département du Nord à l'action visée à l'article 2 sera mis en valeur par l'association Mots et Merveilles, notamment sur tous les supports de communication destinés à ses membres et à son public (affiches, plaquettes, flyers, site web, réseaux sociaux, etc.) par l'intégration du logo du Département du Nord et/ou par la mention écrite : « Action soutenue par le Département du Nord ».

**Article 7** : La convention est conclue pour la durée nécessaire à l'exécution du projet culturel défini à l'article 2, soit un an.

**Article 8** : La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

**Article 9** : Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

Madame Nathalie SAYSET  
Présidente de l'association  
Mots et Merveilles

Président  
du Département du Nord

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 15 mai 2023**

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle

**I. LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE**

Le Département du Nord a décidé de mettre la solidarité territoriale, la solidarité sociale et l'innovation au cœur de sa politique culturelle et de sa mise en œuvre.

Les propositions de subventions concernent 71 structures culturelles bénéficiaires et tiennent compte :

- du travail de médiation culturelle mené en direction des publics prioritaires départementaux en particulier ;
- du rayonnement des actions culturelles, en milieu rural notamment.

La liste des structures, reprise en annexe 1, reprend l'ensemble des projets culturels reçus et instruits à ce jour. Le montant total des subventions proposées s'élève à 464 350 €.

Il est également proposé l'attribution d'une première subvention correspondant à 50% de l'aide apportée les années précédentes aux associations URACEN et SMITLAP dont la subvention était supérieure ou égale à 15 000 €.

L'octroi d'une subvention complémentaire éventuelle à ces 2 structures sera examiné dans un second temps au regard du programme mis en œuvre et des activités en faveur des publics prioritaires et des territoires ruraux. Ces propositions nécessiteront une nouvelle délibération.

Le montant total des subventions proposées à ces 2 structures s'élève à 23 000 €.

**II. LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

**A - L'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel**

Le Département intervient en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, en soutenant l'action des associations et collectivités qui œuvrent dans ces domaines.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé de financer les recherches et publications de l'association « le Courtil des Simples » pour son programme de prospections archéologiques pédestres dans la plaine maritime flamande, afin d'évaluer la densité de l'occupation liée à l'artisanat saunier, à l'époque antique.

La fiche jointe au présent rapport, en annexe 2, présente les activités de cette association pour laquelle

il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 €.

### **B - L'attribution de subventions d'investissement au titre de la politique de restauration et mise en valeur des monuments historiques (objets)**

Le Conseil départemental a décidé d'intervenir en faveur du patrimoine public ou privé, protégé ou non au titre de la législation sur les monuments historiques, par ses délibérations des 25 juin 1990 (SGA3/DACV3/404) et 20 novembre 2000 (DGA/DAC/00-56), qui se sont traduites par la signature de conventions entre l'Etat et le Département, les 17 décembre 1990, 4 mars 1996 et 31 décembre 2000.

Dans le cadre de la politique culturelle départementale adoptée le 23 novembre 2009, l'action départementale a évolué afin de renforcer l'équité dans l'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs projets d'investissements culturels mais également en privilégiant les opérations contribuant au rayonnement du territoire.

Ainsi, par délibération du 29 mars 2010 (DAC/2009/1880), les taux des interventions départementales ont été modifiés en fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal des communes :

- de 60 à 80 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques classés et des remparts ;
- de 30 à 40 % pour la restauration et la mise en valeur des monuments historiques inscrits ;
- de 15 à 30 % pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques.

Dans ce cadre, il est proposé de subventionner pour un montant de 4 205, 25 € le projet de restauration de la commune de Steene, repris en annexe 3.

### **III. LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

#### **Soutien aux acteurs culturels**

La lecture publique et la mise en place de projets culturels d'animation autour du livre et de la lecture favorisent l'intégration de chacun, la prévention de l'illettrisme et contribuent au rayonnement des territoires.

L'accès aux livres et aux manifestations autour du livre sont souvent parmi les premières « démarches » culturelles des personnes éloignées de ces pratiques.

Le soutien aux acteurs culturels qui mettent en place des actions en faveur du développement du livre et de la lecture, notamment afin de favoriser la mise en place d'actions de médiation, s'intègre totalement dans cette politique.

Le tableau et la fiche, joints en annexe 4, reprennent les structures pour lesquelles il est proposé d'attribuer une première subvention correspondant à 50 % de la subvention attribuée en 2022 pour un montant total de 71 500 € et 5 000 € pour le salon du livre de Bondues.

Je propose à la Commission permanente :

- d'attribuer, dans le cadre du soutien à la vie culturelle, les subventions de fonctionnement pour un montant total de 487 350 € aux structures reprises dans les tableaux, ci-joints en annexe 1 ;
- d'attribuer, dans le cadre de l'aide à la mise en valeur du patrimoine monumental, mobilier, archéologique et immatériel, la subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « le Courtil des Simples », pour son programme repris dans la fiche ci-jointe en annexe 2, au titre de l'année 2023 ;

- d'attribuer, au titre de la politique de restauration et de mise en valeur des monuments historiques (objets), la subvention d'un montant de 4 205,25 € à la commune de Steene, pour son projet de restauration, présenté en annexe 3 ci-jointe ;
- d'attribuer, dans le cadre du développement de la lecture publique, les subventions pour un montant total de 76 500 € aux structures reprises dans le tableau et la fiche ci-joints en annexe 4, au titre de l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer la convention entre le Département du Nord et l'association Mots et Merveilles, dans les termes du projet joint en annexe 5 du rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
24002OP003	24002E15	6 110 000	2 136 134	487 350
24002OP001	24002E15	116 000	38 500	2 000
24002OP001	24002E18	400 000	23 425, 95	4 205,25
24001OP006	24001E15	280 000	0	76 500

Christian POIRET  
Président du Département du Nord